

Chapitre 1 – L’avenir de la COSAC

Alors que la coopération interparlementaire s’intensifie et qu’un certain nombre de forums importants ont été créés au cours des dernières années, on peut affirmer que la COSAC n’a pas considérablement évolué au cours de cette période. Suite à la 50^e réunion qui s’est tenue à Vilnius en octobre 2013 et compte tenu de l’importance croissante de la légitimité démocratique dans l’UE et de la coopération interparlementaire, il semble que le moment soit venu pour revoir le passé récent de la COSAC et recueillir les avis sur son avenir.

Dans le premier chapitre du 21^e Rapport semestriel de la COSAC et sur la base des informations contenues dans les 13^e et 14^e Rapports semestriels en 2010, les parlements/chambres seront invités à s’exprimer sur l’efficacité de la COSAC en tant que forum de dialogue interparlementaire et à échanger des informations et de meilleures pratiques. Le rapport devra répondre à la question de savoir quel est le rôle de la COSAC dans le paysage interparlementaire actuel. En outre, il fera le point sur les succès de la COSAC au passé et mettra en lumière les meilleures pratiques renouvelables. Le rapport visera à examiner certains outils actuellement utilisés par la COSAC en vue de renforcer les échanges entre les parlements nationaux et avec le Parlement européen. Ils comporteront, par exemple, des débats au sein de la COSAC, des sessions informelles, des échanges avec des personnalités importantes représentant les institutions européennes, les rapports semestriels de la COSAC, le rôle du secrétariat de la COSAC, etc.

Le chapitre se penchera également sur l’avenir de la COSAC et cherchera à connaître les opinions des parlements/chambres sur la manière dont la COSAC devrait évoluer pour s’adapter au nouveau climat dans lequel elle opère. Il sollicitera les avis des parlements sur la façon dont la COSAC peut contribuer à revaloriser le rôle des parlements dans l’UE et comment ce rôle pourrait être renforcé dans des domaines tels que la subsidiarité ou toute autre question associée aux affaires de l’UE. Il examinera la manière dont la COSAC peut profiter davantage de certaines de ses contributions passées et encourager les parlements/chambres à tirer pleinement parti du dialogue politique, ainsi que la manière dont elle devrait évoluer dans l’avenir pour continuer à être utile dans un environnement en mutation constante.

Chapitre 2 - Coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen

Depuis l’entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le rôle du Parlement européen et des parlements nationaux s’est considérablement renforcé. Le Parlement européen et les parlements nationaux définissent ensemble l’organisation et la promotion d’une coopération interparlementaire efficace et régulière au sein de l’Union. Le rôle des parlements nationaux et du Parlement européen est différent, spécifique et distinct à plusieurs égards, mais également complémentaire ; or, il est important que les membres de tous les parlements soient conscients de l’interdépendance entre nombre de leurs décisions. Dans beaucoup de domaines, les parlements nationaux et le Parlement européen travaillent ensemble et doivent le faire encore plus. Depuis 2009,

une série de nouveaux mécanismes, formels et informels, ont été introduits afin de renforcer le niveau de coopération, et des améliorations ont été apportées aux méthodes de travail. Cependant, on peut affirmer que d'importantes améliorations sont encore nécessaires et qu'on pourrait faire davantage pour renforcer la coopération interparlementaire au niveau du dialogue informel, par exemple pour l'échange de vues entre les rapporteurs des parlements nationaux et du Parlement européen, la participation des parlements nationaux aux auditions *ad hoc* organisées par le Parlement européen, etc.

Le deuxième chapitre du rapport semestriel examinera la manière de renforcer les pouvoirs de contrôle des parlements et d'approfondir la coopération interparlementaire. Il invitera les parlements/chambres à se prononcer sur la manière de renforcer davantage les rapports entre les parlements nationaux et le Parlement européen et à assurer un meilleur échange d'informations. À cet égard, il cherchera à fournir une réflexion sur les forums et les arrangements actuels et de présenter les points de vue des parlements/chambres sur la manière de savoir s'il est nécessaire d'actualiser les directives de Lisbonne relatives à la coopération interparlementaire et sur la manière dont la COSAC peut contribuer aux conférences futures des présidents des parlements de l'UE.

Chapitre 3 – Développer la dimension sociale de l'UEM: le rôle des Parlements

En raison de la récession économique profonde dans la zone euro et de la crise de la dette souveraine qui persiste en Europe, le débat sur la dimension sociale de l'Union économique et monétaire (UEM) de l'Europe occupe une place importante dans l'agenda politique. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un problème nouveau, il a été récemment placé dans un contexte plus concret et ciblé, tout en étant associé à des questions fondamentales concernant la légitimité générale de l'UE et les réformes structurelles de l'UEM, comme l'interrogation des citoyens de l'Europe sur le projet européen, le concept d'une UEM profonde et véritable et la lutte contre le chômage et les problèmes sociaux résultant de la crise.

Dans le troisième chapitre du 21^e rapport semestriel de la COSAC, les parlements/chambres seront invités à exprimer leur avis sur la manière dont les problèmes sociaux et d'emploi ainsi que les politiques correspondantes au niveau européen et national peuvent être mieux affrontés et coordonnés par les parlements/chambres, tout en respectant les compétences nationales.¹ Ce chapitre

¹ *il convient de renforcer la dimension sociale de l'UEM. Dans un premier temps, il importe d'assurer un meilleur suivi et de mieux tenir compte de la situation qui existe au sein de l'UEM, tant dans le domaine social que sur le marché de l'emploi, notamment par le recours à des indicateurs appropriés en matière sociale et d'emploi dans le cadre du Semestre européen. Il est également important d'assurer une meilleure coordination des politiques sociales et de l'emploi, tout en respectant pleinement les compétences nationales. Les partenaires sociaux et le dialogue social, y compris au niveau national, ont également un rôle essentiel à jouer.* (Conclusions du Conseil Européen de juin 2013).

traitera également du contrôle parlementaire sur la mise en œuvre des politiques et des mesures sociales prises au niveau de l'UE, portant principalement sur le « Paquet emploi jeunes » proposé (décembre 2011), et essaiera de mettre en lumière les meilleures pratiques et procédures. La question du renforcement du rôle des partenaires sociaux dans le processus économique décisionnel ainsi que du rôle des parlements dans le cadre du dialogue social sera également examinée.

Le présent chapitre aura pour but de rechercher les moyens visant à renforcer et à améliorer le contrôle parlementaire sur l'emploi et les questions sociales et de souligner le rôle que les parlements peuvent et doivent jouer dans le cadre de ce domaine politique important.

Chapitre 4 - Légitimité démocratique et obligation de rendre des comptes dans le cadre du processus budgétaire

La crise économique persistante et aiguë ainsi que les mesures d'austérité adoptées pour y faire face dans la périphérie de la zone euro ont déclenché un vif débat sur la légitimité et la transparence démocratique des processus associés à l'assainissement budgétaire et fiscal. Les sondages indiquent une baisse de confiance et de soutien au projet européen de la part des citoyens de l'Europe, associée à la fatigue résultant de la mise en œuvre des politiques de consolidation fiscale. Dans ce contexte, le président du conseil européen, M. Herman van Rompuy, parle dans son rapport *Vers une véritable Union économique et monétaire (juin 2012)* du besoin de créer des mécanismes solides garantissant la légitimité démocratique et l'obligation de rendre des comptes, les décisions relatives aux budgets nationaux étant au cœur des démocraties parlementaires de l'Europe.

Le chapitre 4 examinera les moyens visant à renforcer la légitimité démocratique et l'obligation de rendre des comptes dans le cadre de la politique budgétaire, fiscale et économique nationale. Le rapport portera dès lors en premier sur la mise en œuvre du Semestre européen et sur les leçons pratiques que les parlements ont tirées de l'expérience de cette nouvelle procédure. Dans ce cadre, il examinera également l'obligation de rendre des comptes des institutions participantes, à savoir la Commission, l'ECOFIN et l'Eurogroupe. Dans un deuxième temps, le rapport se penchera sur la question du contrôle parlementaire des méthodes de travail de la « Troïka » (Banque Centrale Européenne, Commission européenne et Fonds Monétaire International), s'agissant des pays soumis à des programmes de réforme économique.

Ce chapitre soulignera les meilleures pratiques concernant le contrôle des politiques budgétaires, fiscales et économiques nationales dans le cadre de la procédure du Semestre européen et essaiera de définir le rôle que le Parlement européen et les parlements nationaux pourraient assumer en vue d'assurer une plus grande légitimité démocratique dans ce secteur.
